

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Question écrite (art. 35 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl Choisissez un élément

Signatures des cosignataires

Cosignataires Choisissez un élément Choisissez un élément

Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Choisissez un élément

Signature du Président

Titre

Chargé de sécurité communal

Texte de l'intervention

La fonction chargé de sécurité est une prestation de la Commune de Monthey facturée Chf/an 60'000 selon la rubrique 1500.3632.05 du budget 2023.

Il est chargé entre autres de la délivrance des permis d'habiter ainsi que les prescriptions de la police du feu.

Une pollution aux hydrocarbures du canal du Bras-Neuf a eu lieu en septembre 2022.

Cette pollution d'une manière générale pose la question des matières ou substances qui peuvent être stockées ou utilisées par un acteur économique ou une personne privée et subséquemment les contrôles qui doivent être opérés dans le temps de ces lieux afin d'être en conformité avec les prescriptions et dispositions légales.

Conclusion

Il est demandé à la Municipalité de nous renseigner sur les points ci-après

Qui est le chargé de sécurité (nom) ?

Quel est son taux d'activité?

Quand exerce-t-il son activité?

Quel est son cahier des charges ?

Quelles sont les bases légales pour l'exercice de son activité ?

Quelle est l'autorité compétente qui engage sa responsabilité pour cette activité ?

Un rapport annuel de l'activité est-il établi?

Collombey-Muraz, le 9 janvier 2023

1er signataire:

1